

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Brillant Clean Floor
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Détergent alcoolique
- **Producteur/fournisseur :**
 RALLOPACK AG
 Diebold Schilling-Str. 23A
 2544 Bettlach
 Tel. 032 645 24 74
 Fax 032 645 12 36
 info@rallopack.ch
- **Service chargé des renseignements :** Informations, Tel. 032 645 24 74
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zürich
 Tel. 044 251 51 51 www.toxi.ch

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
 Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-63-0	2-Propanol	 Xi,  F; R 11-36-67	10-25%
EINECS: 200-661-7			
No CEE : 603-117-00-0			

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
 A des effets narcotisants.
 Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.
 R 10 Inflammable.
 R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Système de classification :**
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
 Laver avec beaucoup de l'eau et du savon.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
 Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

CHF

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

Nom du produit: Brillant Clean Floor

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : néant**
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut former des mélanges explosifs vapeur-air.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas respirer les vapeurs.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
Tenir éloignées les sources d'incendie.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Éviter le dégagement d'aérosols.
Ne pas inhaler les aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact tenace ou périodique avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Observez valeurs sécurité (VME).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.
Tenir des appareils de protection respiratoire.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

Nom du produit: Brillant Clean Floor

(suite de la page 2)

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-Propanol

VME ()	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B, C
--------	---

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :** Respecter des limites d'exposition.
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	jaune

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

Nom du produit: Brillant Clean Floor

(suite de la page 3)

Odeur :	caractéristique
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	≥80°C
· Point d'éclair :	30°C
· Température d'inflammation :	425°C
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	2,0 Vol %
supérieure :	12,0 Vol %
· Densité à 20°C:	0,961 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· pH à 20°C:	6 - 7

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Évitez coups, chaleur, étincelles et chargements électrostatique.
- **Substances à éviter :** Agents d'oxydation
- **Réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges vapeur - air inflammables.
Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles
- **Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritation faible
- **des yeux :** Faible effet d'irritation
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :** Vapeurs étourdissantes.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Évacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

Nom du produit: Brillant Clean Floor

(suite de la page 4)

- **Catalogue européen des déchets**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 30
- **No UN** 1987
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (ISOPROPANOL)

- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**



- **Classe IMDG/GGVmer :** 3
- **No UN :** 1987
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** F-E,S-D
- **Désignation technique exacte :** ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID UN :** 1987
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation technique exacte :** ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales
- **Phrases R :**
10 Inflammable.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision : 22.12.2014

Nom du produit: Brillant Clean Floor

(suite de la page 5)

· Phrases S :

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 7 Conserver le récipient bien fermé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· Prescriptions nationales :

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Règlement en cas d'incident :

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

No OFSP T: 106244

Classe de toxicité CH: --

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.